

Instructions de pose ONEFLOR ULTRA LOCK PRO (dalles à queues d'aronde)

Vous trouverez ci-dessous les recommandations de pose des dalles à queues d'aronde **ULTRA LOCK PRO**.
ULTRA LOCK PRO est un revêtement de sol PVC plombant particulièrement adapté aux zones à fort trafic (zones de production, stockage, manutention, surfaces de vente, GSA, ERP) à température contrôlée.

INFORMATIONS GENERALES IMPORTANTES

Avant de commencer l'installation, il est important de vérifier que le domaine d'emploi du revêtement est en adéquation avec le local de destination. Sous réserve du respect des conditions de mise en œuvre précisées ci-après, le revêtement ULTRA LOCK PRO a été conçu pour être mis en œuvre conformément aux domaines d'emploi ci-après et préconisés par ONEFLOR.

DOMAINES D'EMPLOI ET LIMITE D'UTILISATION

Une attention particulière doit être menée sur l'importance du domaine d'emploi et sur la diversité possible de choix des engins de manutention ou d'entretien, de consoles de rayonnage, etc. Il convient de prendre en compte de nombreux facteurs comme leur dimensionnement (géométrie des pieds de console, nature et nombre de roues), la configuration de l'engin (simples ou doubles fourches), le mode de manutention (avec ou sans conducteur porté, vitesse, mode d'accélération et de décélération, ...).

Les contraintes à prendre en compte, en fonction de la destination des locaux, sont celles définies par les documents de conception, de dimensionnement et de mise en œuvre des ouvrages en vigueur.

A défaut, les tableaux 1 et 2 récapitulent les charges statiques et dynamiques, sur la base des charges courantes et/ou des engins habituellement répertoriés dans les locaux visés.

Contrainte maximale induite sur le revêtement	Charge concentrée maximale par appui ou par roulettes
$\leq 110 \text{ kg/cm}^2$	$\leq 1\,000 \text{ kg}$

Tableau 1 – Résistance à la charge statique

Trafic du local		Fréquence courante (par exemple aachalandage des boutiques et entretien)	
Caractéristiques des engins roulants	Nature du bandage ou de la roue ⁽¹⁾	Polyuréthane ou de dureté équivalente	Caoutchouc plein ou pneumatique ⁽⁵⁾
	Charge totale par roue ⁽²⁾	$\leq 1\,000 \text{ kg}$	$\leq 2\,000 \text{ kg}$
	Pression de contact	$\leq 100 \text{ kg/cm}^2$	Sans objet
	Poids total en charge	$\leq 3\,000 \text{ kg}$	$\leq 6\,000 \text{ kg}$
	Vitesse ⁽³⁾	$\leq 10 \text{ km/heure}$	$\leq 10 \text{ km/heure}$
Exemples de matériel	Manutention ⁽⁴⁾	• Chariot déplacé à la main • Transpalette manuel • Transpalette électrique à conducteur accompagnant de capacité nominale 1 600 kg	• Chariot tracteur 2 000 kg
	Entretien	Autolaveuse autotractée à conducteur accompagnant	Autolaveuse autotractée à conducteur accompagnant
⁽¹⁾ Les surfaces de roulement des roues doivent être nettoyées régulièrement.			
⁽²⁾ Les roues jumelées sont comptées pour une seule roue lorsque leur distance (entraxe ou voie) est inférieure à 20 cm. Les roues métalliques sont exclues. Suivant la conception de l'engin, les roues aux fonctions dissociées (motrices, porteuses, stabilisatrices, de guidage, ...), transmettent au sol des sollicitations différentes. La valeur indiquée correspond à la charge maximale admissible sur la roue la plus chargée, typiquement une des roues porteuses.			
⁽³⁾ Les engins de manutention à moteur électrique ou thermique sont susceptibles de générer des altérations liées à l'échauffement dû au patinage de la roue. Il conviendra de s'assurer de l'adéquation des équipements à l'ouvrage de revêtements (par exemple : engins munis d'un système anti-patinage, ...). Un démarrage, un freinage, une accélération ou des changements de direction brusques peuvent provoquer des brûlures irréversibles sur le revêtement.			
⁽⁴⁾ La capacité nominale indiquée de l'engin correspond à sa charge maximale transportée admissible.			
⁽⁵⁾ Les engins équipés de ce type de bandage ou de roue ne doivent pas stationner sur les dalles afin d'éviter une migration de colorants. L'engin doit être utilisé uniquement pour aller approvisionner les rayonnages.			

Tableau 2 – Caractéristique de roulage (charge dynamique)

CONDITIONS D'UTILISATION

Particulièrement adapté aux zones de fort trafic, le revêtement ULTRA LOCK PRO peut être installé dans les halls public, les consignes et zones de livraison de bagages d'aéroport, les galeries marchandes de centres commerciaux, les commerces d'alimentation générale et spécialisés ainsi que certaines zones de stockage et de manutention.

L'installation dans les locaux humides (douches...) n'est pas admise.

La pose libre est admise dès lors que la température ambiante est régulée.

Dans les cas particuliers ci-dessous, un collage localisé des dalles est obligatoire :

- Surface exposée à l'ensoleillement (par exemple : atriums de façades rideaux, devantures de magasins, quais exposés au sud).
- Zones à fort trafic/virages serrés : pour les engins de manutention spécialisés (par exemple, chariots élévateurs électriques/transpalettes à petites roues pesant plus de 2 000 kg). Effectuer des essais préalables avec le véhicule. Le collage améliore la stabilité du revêtement.
- Zones de sources de chaleur intense ou de chambres froides subissant des écarts de température importants $\Delta > 25^{\circ}\text{C}$ (par exemple : fours, chaudières, pot catalytiques, centre auto, stockage de denrées alimentaires).

OUTILS DE POSE

Pour effectuer une pose dans les meilleures conditions, nous recommandons les outils suivants :

Couteau muni d'une lame trapèze 	Maillet caoutchouc blanc 
Massicot 	Cordeau à tracer 
Scie circulaire 	Niveau laser 

ETAT ET PREPARATION DU SUPPORT

RECONNAISSANCE DU SUPPORT

La reconnaissance des supports réalisée contradictoirement a pour objet de vérifier avant le début des travaux que les supports et les ouvrages annexes sont conformes aux règles de l'art et de définir les solutions constructives notamment en rénovation. Elle est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 §8.3 pour la France (ou règles en vigueur dans le pays).

Il appartient au concepteur de l'ouvrage de prendre en compte les délais de séchage des différentes natures de support, en prenant si besoin toutes les dispositions telles que le chauffage et la ventilation des locaux.

LISTE DES SUPPORTS ADMIS EN NEUF ET EN RENOVATION

Les supports admis sont ceux décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §6 « Préparation de supports destinés à être revêtus » (ou norme en vigueur dans le pays) soit :

- les supports à base de liants hydrauliques neuf ou en rénovation ;
- les chapes fluides à base de ciment neuves ou en rénovation, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé ;
- les planchers chauffants ;
- les anciens carrelages

En cas de doute, demandez conseil à votre revendeur pour plus d'informations.

EXIGENCES RELATIVES AU SUPPORT

- Support à base de liant hydraulique neuf

La reconnaissance des supports sera réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §6.1.5 pour la France (ou règles en vigueur dans le pays) afin de contrôler :

- le taux d'humidité (test de la bombe à carbure) ;

- la présence de microfissures et fissures ;
- la cohésion de surface (test de la rayure) ;
- la porosité (test de la goutte d'eau) ;
- la planéité (5 mm sous la règle de 2 m et 2 mm sous un réglet de 0,20 m).

Tous ces points devront être conformes à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ou à un Avis Technique selon le cas (ou norme en vigueur dans le pays).

- Support à base de liant hydraulique en rénovation
Les travaux de réhabilitation sur support revêtu se feront après une étude préalable de la reconnaissance des supports conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §7 (ou norme en vigueur dans le pays).
- Plancher chauffant
Si le revêtement ULTRA LOCK PRO est posé sur des systèmes de chauffage par le sol, la norme EN 1264-2 (systèmes de chauffage par le sol à circulation d'eau chaude et composants) devra être prise en compte. La température de la surface ne doit pas excéder 27°C de manière permanente. Si d'autres systèmes de chauffage par le sol sont utilisés, veuillez consulter le service technique de la société ONEFLOR-EUROPE.
- Ancien carrelage (désaffleurement maximum entre carreaux < 1 mm, profondeur des joints < 1 mm et largeur < 4 mm)

PREPARATION DU SUPPORT

- Support à base de liant hydraulique neuf
Les travaux de préparation des supports se feront conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §9.1 (ou norme en vigueur dans le pays).
Le support devra être propre, sec et plan, solide, à niveau, sans crevasse, sans contamination (de graisse, d'huile, de produit chimique, de résidus de colle, de trace de peinture, ...) et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).
L'étude de l'état du support indiquera s'il faut procéder à des réparations localisées par application d'un enduit de sol intérieur (avec son primaire associé). Celui-ci devra respecter les normes européennes visant l'application sur le support prévu, conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §9.4 pour la France (ou norme en vigueur dans le pays).
- Support à base de liant hydraulique en rénovation
Tous les supports à réhabiliter devront être convenablement préparés afin de garantir des conditions de poses optimales du revêtement de sol conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §9.2 (ou norme en vigueur dans le pays). En particulier, le support devra être propre, sec et plan, solide, à niveau, sans crevasses, sans contamination (de graisse, d'huile, de produit chimique, de résidus de colle, de traces de peinture, ...) et soigneusement dépoussiéré (par aspiration).
Lorsque l'étude de l'état du support préconisera l'utilisation d'enduits de sols intérieurs (avec son primaire associé), celui-ci devra respecter les normes européennes visant l'application sur le support prévu, conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §9.4 (ou norme en vigueur dans le pays).
- Ancien carrelage
La pose directe sera alors possible sans traitement des joints et des désaffleurements de l'ancien revêtement conservé, dans les limites indiquées précédemment.
Si l'étude montre que plus de 10% de la surface à recouvrir présente des défauts (revêtement manquant, non adhérent ou abîmé) dans un même local ; alors l'ensemble du revêtement sera déposé, le support remis à nu par tout moyen mécanique et le sol préparé comme un support à base de liant hydraulique en rénovation.

L'installation sur plusieurs revêtements de sol par superposition (autres qu'un ancien carrelage) est exclue. Dans ce cas, l'ensemble des revêtements sera déposé.

TRAITEMENT DES FISSURES

Les fissures devront être traitées préalablement à la mise en œuvre du revêtement :

- Microfissures et fissures de largeur ≤ 1 mm sans désaffleurement ne sont pas traitées.
- Fissures d'ouvertures > 1 mm et/ou avec désaffleurement devra faire l'objet d'une étude pour vérifier la stabilité du support par une société tierce.

TRAITEMENT DES JOINTS DE DILATATION

Les joints de retrait ≤ 4 mm et les joints de construction ≤ 1 mm ne sont pas traités.

Les joints de dilatation sont respectés après nettoyage minutieux par ajout de profilés d'arrêt avec ou sans recouvrement disposés de part et d'autre du joint.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX RISQUES DE REMONTEE D'HUMIDITE

Si le revêtement de sol PVC est susceptible d'être installé sur des supports neufs ou anciens à risques vis-à-vis de la remontée d'humidité, des dispositions doivent être prises pour assurer la protection de l'ouvrage en accord avec les Documents Particuliers du Marché (DPM) et conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 §5.3.3 (ou norme en vigueur dans le pays). L'installation sur un système de sous-couche d'interposition est exclue.

AVANT LA POSE

Il est fortement recommandé, pour des raisons de sécurité, de ne pas gerber les palettes d'ULTRA LOCK PRO.

L'installation du revêtement devra se faire après l'intervention de tous les autres corps d'état.

Le revêtement ULTRA LOCK PRO ne doit pas être associé avec une sous-couche acoustique désolidarisée sur le support.
L'utilisation de sous-couches peut entraîner l'exclusion de la garantie en cas de dommages.

RECEPTION DU REVETEMENT

Avant de commencer l'installation, veuillez vérifier la qualité du revêtement pour éliminer tout défaut d'ordre visuel, l'intégrité des queues d'aronde et que le revêtement provient du même numéro de lot. Les produits déjà coupés sur mesure ou posés ne pourront pas faire l'objet de réclamations.

Il conviendra de vérifier les produits afin de s'assurer de l'uniformité de la couleur et du lot. Veuillez installer exclusivement des dalles provenant du même lot dans une même pièce.

Les normes, directives et règles nationales applicables s'appliquent lors de la pose du revêtement de sol ULTRA LOCK PRO, de même que les documents techniques et les règles du commerce généralement reconnues. Les légères différences de couleur, de degré de brillance et de structure sont liées à la production et ne constituent pas un motif de réclamation.

STOCKAGE ET ACCLIMATION DU REVETEMENT

Conditions climatiques ambiantes avant, pendant et après la pose :

- Température air ambiant $\geq 15^{\circ}\text{C}$ (mais ne dépassant pas 35°C).
- Température du sol $\geq 15^{\circ}\text{C}$ (mais ne dépassant pas 22°C)
- Humidité relative 40 à 65%

Il est important de veiller à ce que les conditions climatiques de la pièce restent constantes durant l'acclimation. Le climat ambiant mentionné ci-dessus doit être maintenu pendant au minimum 24 heures avant la pose, pendant et après l'installation du revêtement. Les palettes d'ULTRA LOCK PRO ne doivent pas être gerbées.

L'humidité ambiante et la température du support doivent être telles qu'il n'y ait pas de condensation au niveau du support (point de rosée). La température du support doit être supérieure de 3°C au point de rosée.

Il est nécessaire de laisser le revêtement ULTRA LOCK PRO ainsi que tous les produits associés, s'acclimater au minimum pendant 24 heures avant l'installation, après l'avoir déballé et empilé en petites piles (max. 3 paquets) sur une surface plane et propre à l'abri de l'humidité dans les pièces où il sera installé ou dans des pièces adjacentes.

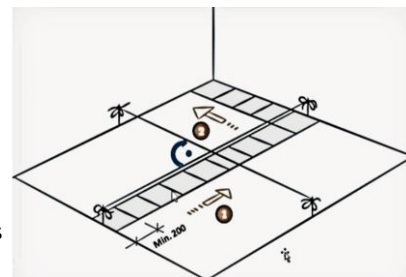
CALEPINAGE ET DISPOSITION DU REVETEMENT

Le revêtement ULTRA LOCK PRO s'installe généralement en pose libre sur les supports cités précédemment.

L'axe de démarrage se fera en traçant, sur le sol avec l'aide du cordeau à tracer, deux axes perpendiculaires au milieu de la pièce en divisant la longueur de la pièce en deux parties égales (cf. figure ci-contre).

La dimension minimale d'une dalle ne peut être inférieure à 30 cm. Dans le cas contraire, il conviendra de décaler l'axe de démarrage.

Les dalles possèdent un repère sur l'envers permettant de connaître le sens. Elles seront posées dans le même sens de fabrication.



ESPACE PERIPHERIQUE ET FRACTIONNEMENT

Le revêtement de sol devra être installé avec un jeu périphérique de 5 mm minimum entre le bord du revêtement et le mur et autour des éléments fixes dans la pièce (console et gondole, piliers, cloisons, etc., ...). Le jeu périphérique de dilatation ne doit pas être rempli de câbles électriques ou d'éléments similaires.

Les dalles ULTRA LOCK PRO peuvent être collées localement ou en plein, mais sont principalement destinées à une pose libre, limitée à 400 m^2 d'un seul tenant. Au-delà, la surface est fractionnée en tranche de 400 m^2 et les liaisons entre zones adhésivées sur une largeur de 2 dalles. Pour les surfaces de taille supérieure à 400 m^2 ou ayant une dimension supérieure à 20 m, un joint de fractionnement de 10 mm devra être créé au milieu de la pièce. L'espace sera recouvert par un profilé adapté permettant la dilatation du revêtement.

Les queues d'aronde devront toujours être enlevées lorsque la dalle arrive en périphérie du local à revêtir et au niveau des points singuliers.

POSE DU REVETEMENT ULTRA LOCK PRO

PRINCIPE DE POSE

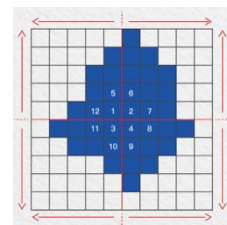
La mise en place des dalles se fait en pose libre par assemblage mécanique grâce au système de queues d'aronde à l'aide du maillet (sauf pour les cas particuliers cités précédemment).

L'installation commencera au centre de la pièce en présentant la 1^{ère} dalle au niveau d'un des angles droits formé par l'axe de démarrage puis progresser suivant la figure ci-contre.

Veuillez à maintenir un emboîtement parfait des 1^{ères} dalles tout au long de l'installation (sans espace) avant de disposer les prochaines dalles.

Pour emboîter les dalles, tapez légèrement sur les bords des dalles (pas directement sur les queues d'aronde) en partant des angles avec le maillet en caoutchouc tout en soulevant l'autre côté de la dalle.

Important : Ne jamais forcer pour emboîter les dalles. Si c'est le cas, cela signifie que les premières dalles n'ont pas été installées correctement.



DECOUPE D'UNE DALLE

Les découpes en périphérie se font en dernier après avoir installée toutes les dalles entières.

La découpe d'une dalle pourra se faire à l'aide du cutter équipé d'une lame Trapèze, d'un massicot ou d'une scie circulaire.

Dans le cas de l'utilisation d'un cutter, procédez de la façon suivante :

- placer la dalle à découper (couche d'usure vers le haut) juste au-dessus de la dernière dalle posée ;
- placer une autre dalle sur l'espace à combler en s'appuyant sur le mur (sans oublier de retirer le jeu périphérique de 5 mm) ;

- tracer une ligne repère sur la dalle ;
- faire un ou plusieurs passages avec le cutter sur la couche d'usure de la dalle ;
- disposer la dalle découpée dans l'espace à combler.

Pour les découpes irrégulières, faire la découpe avec un cutter après avoir tracé la forme à couper avec un gabarit.

APPLICATION DE LA COLLE (pour les cas particuliers)

Dans les cas particuliers d'un collage localisé, une colle PU bi-composant est fortement recommandée.

Lorsqu'une colle est utilisée selon la configuration du local, elle sera appliquée sur le support en simple application selon les préconisations du fabricant de la colle. Le grammage et le temps de gommage sont ceux définis par le fabricant de la colle.

Appliquer par surface de 2 m² maximum afin de ne pas dépasser le temps de travail de la colle.

Il est recommandé de :

- surveiller l'usure de la spatule pour que la quantité déposée soit toujours respectée et la changer si nécessaire.
- suivre attentivement les instructions du fournisseur et bien respecter le temps de gommage préconisé (qui devra être adapté en fonction de la température et de la porosité du support, de l'hygrométrie du local et de la consommation).
- supprimer les taches de produit frais n'ayant pas été recouvertes par le revêtement au fur et à mesure de l'avancement.

TRAITEMENT DES POINTS SINGULIERS

Lorsqu'une rangée est bloquée par des tuyaux ou des éléments structurels verticaux (type poteau porteur ou pied de rack de rangement), il est impératif de veiller à une dilatation périphérique de 5 mm autour de l'élément.

Autour des pénétrations (ex : passage de tuyauteries), le revêtement sera découpé et le jeu sera protégé avec des caches adaptés.

TRAITEMENT DES RIVES

Après avoir enlevé les cales de réglage en périphérie et si des plinthes, des profilés de transition ou des profilés de finition d'extrémité sont posés, il est important de veiller à ce que les plinthes ou les profilés ne soient jamais fixés au revêtement de sol. L'utilisation de plinthes présentant des joints en silicone sur la circonférence, qui fixent le revêtement de sol, entraîne l'exclusion de la garantie.

Si vous utilisez des mastics à élasticité permanente pour éviter toute pénétration de liquides, nous recommandons d'appliquer au préalable un cordon de mousse pour joints d'étanchéité dans le jeu périphérique de dilatation, puis de le remplir de composé acrylique, afin de créer une liaison à deux faces.

TRAITEMENT DES PIEDS D'HUISSERIES

Les chambranles de porte en bois seront découpés pour glisser le revêtement en dessous.

Pour les chambranles de porte en métal, les dalles sont découpées en prenant en compte le jeu périphérique de 5 mm.

RACCORDEMENT AUX SEUILS ET REVÊTEMENTS ADJACENTS

Le raccordement aux seuils et aux revêtements adjacents pourra se faire par la mise en place selon le cas :

- D'une barre de seuil adaptée installée par recouvrement notamment en fonction de l'épaisseur du revêtement adjacent. Un jeu de dilatation de 10 mm entre les deux revêtements devra être réalisé. La barre de seuil devra être fixée sur le support et pas sur le revêtement.
- D'une rampe d'accès ou profilés de finition

MISE EN SERVICE / CIRCULATION

Les exigences vis-à-vis de l'ouvrage fini seront celles définies à l'article 9.9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

La mise à disposition de l'ouvrage sera réalisée conformément à l'article 10 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

L'ouvrage sera livré en prenant en compte qu'il pourra être ouvert :

- immédiatement après la pose pour un trafic pédestre normal dans le cas d'une pose libre
- 24 heures après la pose avec une colle pour un trafic pédestre normal
- 48 heures après la pose avec une colle pour l'aménagement du mobilier

Dans le cas d'un plancher chauffant, le chauffage doit être coupé 24 à 48 h avant la pose et remis en route progressivement après 48 à 72 h, jamais brutalement. Une montée trop rapide en température peut provoquer des déformations ou un décollement.

PRECAUTIONS D'USAGE SPECIALES ET SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

- Une attention particulière sera faite lors de l'agencement du mobilier afin de ne pas endommager le revêtement (avec une protection adéquate et/ou des plaques de répartition).
- Les limites de charges statiques et sollicitations sont celles définies dans le e-cahier du CSTB n°3782 « Notice sur le classement UPEC et le Classement UPEC des locaux » en vigueur (ou norme en vigueur dans le pays). L'utilisation de protection adaptée en matière plastique ou en feutre est recommandée. Le revêtement ULTRA LOCK PRO doit être isolé de tous les meubles et équipements lourds installés de manière permanente. Si le mobilier exerce des charges de pression statique élevées, il est nécessaire de s'assurer que la répartition des charges est suffisante (par ex. à l'aide de plaques de répartition des charges) et appropriée au poids du mobilier.
- Dans les vérandas ou les pièces similaires comportant des baies vitrées ou des portes-fenêtres orientées au sud, l'utilisation du revêtement ULTRA LOCK PRO doit être considérée comme critique en raison des extrêmes fluctuations de la température ambiante. L'utilisation doit donc faire l'objet d'une coordination et d'une autorisation séparées émanant de la société ONEFLOR.
- Le revêtement de sol ULTRA LOCK PRO répond aux plus hautes exigences de qualité à de nombreux égards. Ceci s'applique également à la solidité à la lumière conformément à la norme EN ISO 105-B02. Cependant, un test standard ne pourra jamais simuler l'intensité des rayons UV naturels, de sorte que des modifications partielles de la couleur ou des décolorations sont

susceptibles de survenir sur des surfaces exposées à une forte incidence de rayons UV et insuffisamment ombragées.

- Des « écrans anti-rayonnement » (par ex. des plaques de base en verre ou en métal) de dimensions suffisantes devront être disposés dans la zone des foyers et des poêles. La dimension varie en fonction de la capacité thermique du foyer ou du poêle. Veuillez respecter à ce sujet les spécifications du fabricant de votre poêle.
- Veuillez utiliser uniquement des roulettes de chaises appropriées de type W (souples).
- La présence de liquide stagnant est à éviter et doit être éliminer dès que possible.

REPARATION D'UNE DALLE ABIMÉE

Dans le cadre d'une surveillance régulière, la détection d'une éventuelle anomalie sur une dalle pourra faire l'objet d'une réparation localisée.

Une dalle pourra être remplacée en la découpant dans un angle à l'aide d'un cutter.

Désembroter les queues d'aronde et mettre en place une nouvelle dalle du même lot en respectant le sens de pose.

Dans le cas particulier d'un collage localisé, il sera nécessaire de retirer la colle en place et d'en appliquer une nouvelle avant d'afficher une nouvelle dalle.

NETTOYAGE / ENTRETIEN PERIODIQUE

Un entretien régulier adapté aux conditions d'usage est la meilleure façon de préserver la durabilité et la bonne conservation d'aspect du revêtement de sol ULTRA LOCK PRO et d'obtenir un niveau d'hygiène attendu.

Veuillez-vous référer à nos recommandations détaillées ci-dessous pour le nettoyage et les produits d'entretien.

AMENAGEMENT DES ACCES EXTERIEURS

La mise en place aux accès extérieurs des dispositifs combinés de grilles gratte-pieds et tapis essuie-pieds de dimensions appropriées limite le transfert des particules solides et abrasives (boue, gravillons) et de l'humidité dans les zones les plus exposées et sollicitées.

NETTOYAGE APRES LA POSE

Avant son utilisation, le revêtement doit subir un nettoyage de fin de chantier pour supprimer les résidus de pose et de construction ainsi que les saletés.

Pour ce faire, utilisez un nettoyant neutre dilué avec de l'eau. En cas de faible encrassement, on peut diminuer la concentration en fonction du degré de la salissure. Nettoyez le sol en 2 passages avec un balai équipé de microfibres. En cas de saletés adhérentes qui ne s'enlèvent pas lors de ce nettoyage, utilisez une machine Monodisque équipée d'un Pad Rouge en pulvérisant le nettoyant avec un spray puis aspirer l'eau résiduelle. En fin de nettoyage, neutralisez à l'eau claire avec un balai équipé de microfibres. Évitez la formation de flaques.

NETTOYAGE QUOTIDIEN ET PERIODIQUE

Enlever les débris (poussière, gravillons) à l'aide d'un aspirateur haute performance ou d'un balai à poils souples.

Effectuer un nettoyage humide manuel pour décoller les saletés adhérentes en diluant le nettoyant neutre préconisé selon le degré de l'encrassement. En fonction de l'encrassement, nettoyez en effectuant 1 ou 2 passages avec un balai à franges bien essoré.

Si les saletés adhérentes ne s'enlèvent pas lors du nettoyage manuel, nous conseillons un nettoyage mécanique avec le nettoyant neutre dilué dans l'eau en fonction du degré de l'encrassement. Utilisez une machine Monodisque équipée d'un Pad rouge en procédé de nettoyage.

Ce procédé est également adapté au nettoyage périodique.

NETTOYAGE INTENSIF

Le nettoyage intensif du revêtement peut être nécessaire pour enlever les saletés récalcitrantes et les résidus qui ne s'enlèvent pas avec les méthodes de nettoyage courantes.

Pour ce faire, pulvérisez un nettoyant intensif alcalin, dilué selon le mode d'emploi du fournisseur, sur le sol et brossez la surface après le temps d'action indiqué en utilisant les outils et/ou les pads recommandés.

Nettoyer par sections de surface pour ne pas laisser sécher la solution du nettoyant intensif alcalin sur le sol.

Retirez l'eau sale avec un balai à franges bien essoré ou un aspirateur à eau. Neutralisez le revêtement avec de l'eau claire, si possible de l'eau tiède, jusqu'à disparition complète de tous les résidus de saletés et de produits de nettoyage (l'eau sale ne moussant plus).

Évitez la formation de flaques et d'eau stagnante.

TRAITEMENT DES TACHES

Ne pas utiliser de tampon à récureur ou paille de fer pour enlever les taches récurrentes.

Toujours frotter avec un chiffon doux de l'extérieur de la tache vers l'intérieur.

PRODUITS A PROSCRIRE

Ne jamais utiliser les produits ci-dessous, du fait de la protection de surface, qui peuvent provoquer une altération de la coloration indélébile au revêtement ULTRA LOCK PRO :

- l'utilisation d'éléments contenant du caoutchouc (roulettes, piétements, tapis, ...) ; les antioxydants migrent d'une façon indélébile dans tous les revêtements de sol en PVC.
- les produits chimiques à base de solvant puissant ou de chlore (par exemple : cétone, acétone).
- les produits javellisés purs (application possible si dilués à 10%)
- les produits vitrificateur, cires, vernis ou détergents à base d'huile.
- les tampons à récureur ou disques de monobrosse abrasifs (disques vert, brun ou noir).
- les engins de manutention équipés de roues métalliques.

GARANTIE

Le revêtement ULTRA LOCK PRO est garanti contre tout vice de fabrication à compter de la date d'achat. Les conditions de garantie sont disponibles à la demande auprès de votre revendeur ou sur le site internet www.oneflor-europe.com.

La publication de ces instructions d'installation (à partir de 01/2026) entraîne la perte de la validité de toutes les versions précédentes.